

Une équipe de travail de fonctionnaires a examiné de façon plus détaillée la nature et l'efficacité des mesures économiques contre le régime illégal de Rhodésie, la manière dont la Zambie pourrait être aidée à coopérer à l'application de ces mesures, et la question de l'aide du Commonwealth pour la formation d'Africains en Rhodésie. L'équipe de travail a présenté à la réunion un rapport sur ses conclusions.

Les premiers ministres ont réaffirmé que l'autorité et la responsabilité, pour ce qui est de guider la Rhodésie vers l'indépendance, appartiennent à la Grande-Bretagne, mais ils ont reconnu que le problème préoccupe en outre l'Afrique, le Commonwealth et le monde entier.

Les premiers ministres ont rappelé leur déclaration, faite la première fois en 1965, suivant laquelle ce devrait être un objectif de la politique de tous les gouvernements du Commonwealth d'édifier dans chacun des pays des structures sociales offrant l'égalité des chances et la non-discrimination à toute la population, sans distinction de race, de couleur ou de convictions religieuses. Le Commonwealth devrait pouvoir, de façon constructive, prendre la tête dans l'application des principes démocratiques, de manière à permettre aux habitants de chaque pays appartenant à des éléments raciaux et culturels différents d'exister et de se développer en tant que citoyens libres et égaux.

Ils ont rappelé en outre que dans leur communiqué de 1965 ils déclaraient avoir dans le principe "un homme, une voix" le fondement même de la démocratie et que ce principe doit être appliqué à la Rhodésie.

Ils se sont déclarés préoccupés par le danger que présenterait la persistance de la situation rhodésienne actuelle pour toutes les collectivités multiraciales du Commonwealth, particulièrement celles d'Afrique orientale et centrale, et pour l'avenir du Commonwealth lui-même, qui est multiracial.

### **Objectifs**

Les premiers ministres ont déclaré que tout système politique fondé sur la discrimination raciale est intolérable. Il diminue également la liberté de ceux qu'il instaure et de ceux qu'il opprime. Ils ont jugé que l'imposition de conditions discriminatoires de nature politique, sociale, économique et éducative à la majorité de la population par toute minorité au bénéfice de quelques privilégiés constitue une outrageante violation des principes fondamentaux des droits de l'homme.

De l'avis des premiers ministres, le but de l'évolution en Rhodésie devrait être l'établissement d'une société juste qui donnerait à tous des chances égales dans laquelle tous les éléments de la collectivité pourraient jouer pleinement leur rôle et dont tous pourraient, sans discrimination et sans entraves injustes, obtenir les avantages qui leur sont dus.

Plusieurs principes ont été posés à cet effet. En premier lieu, il est indispensable de mettre fin à la rébellion. Toutes les personnes détenues pour des raisons purement politiques doivent être libérées. Les activités politiques doivent être